

Nom : "MISE EN PLACE DE JARDINS DE PIEDS D'IMMEUBLES"

1. Contexte

Dans le cadre du renouvellement urbain de quartiers sensibles, les jardins participatifs se sont avérés bénéfiques pour la gestion d'espaces en milieu urbain dense, l'amélioration du cadre de vie et de la cohésion sociale.

2. But

Le jardin de pied d'immeubles allie des enjeux de lien social, de cadre de vie et d'insertion ; il est lieu de rencontres, de partage entre publics d'origines socio-culturelles différentes, support d'éducation environnementale et de médiation à la santé pour adultes et enfants de tous âges. Au cœur de partenariats entre de nombreuses structures, le jardin accueille et inspire des événements locaux.

3. Déroulement

Les jardins de pied d'immeubles, dont le projet peut être initié à la demande du Conseil de Quartier, sont aménagés par les Services de la Ville, en concertation avec les futurs usagers et la structure d'animation. Ainsi, l'emplacement dans le quartier est optimisé et une cohésion autour du futur jardin est créée dès la conception. La gestion et l'animation des jardins sont confiées à l'association d'insertion Régie de Quartier d'Angers. La Direction Parcs, Jardins et Paysages vient en soutien pour les aspects de maintenance.

Les habitants volontaires pour cultiver une parcelle doivent être issus du quartier. Un roulement d'attribution des parcelles est prévu tous les deux ans.

Des impacts positifs sont perceptibles au niveau du respect de l'environnement. Cohésion sociale, appropriation de l'espace public ou intégration de personnes isolées illustrent l'amélioration des comportements sociaux.

Réussite et durabilité sont conditionnées par la collaboration des partenaires tout au long du projet et par une animation continue.

L'attribution des parcelles pour deux ans peut paraître frustrante auprès de certains jardiniers. Des partenariats avec les différentes associations de Jardins Familiaux d'Angers ont ainsi été conclus afin de proposer une évolution progressive vers des parcelles permettant une culture vivrière.

La Ville d'Angers dispose de jardins de pied d'immeubles dans chaque quartier prioritaire au regard du PNRU. L'extension du programme sur d'autres quartiers est en cours de réflexion.

4. Partenaires principaux

Services de la Ville d'Angers (Direction Parcs, Jardins et Paysages ; Mission Cohésion Sociale ; Pôles territoriaux des quartiers concernés)

Association d'insertion Régie de Quartiers d'Angers

Bailleurs sociaux, en cas de mise à disposition de terrain pour un jardin

5. Pour plus d'information

Ville d'Angers ; Direction Parcs, Jardins et Paysages, 20 Boulevard Lavoisier, 49045 Angers cedex 01
N° : 02.41.22.53.23

Isabelle LE MANIO (élue), Isabelle.LeManio@ville.angers.fr

Ilka FABER, ilka.faber@ville.angers.fr

Frédérique COQUELET, frederique.coquelet@ville.angers.fr